

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2008, a adopté le règlement suivant :

RCA2608-003 *Règlement autorisant un emprunt de 1 675 000 \$ pour l'acquisition de la première collection de livres et de documents multimédias dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque dans l'arrondissement*, tel que modifié par la résolution CA08 26 0235 du 7 juillet 2008

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter lors du registre tenu du 14 au 18 avril 2008.

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 22 juillet 2008.

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 7 avril 2008, a adopté le règlement suivant :

RCA2608-005 *Règlement autorisant un emprunt de 1 648 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant*

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter lors du registre tenu du 12 au 16 mai 2008.

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 21 juillet 2008.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour, conformément à la loi et sont disponibles, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 30 juillet 2008

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement